

# DEPARTEMENT DE LA SARTHE

DGA Solidarités Direction Emploi Insertion Logement Service Habitat-Logement

Arrêté N°	25	, 6534 du	2 5 NOV. 2025
Allece II IIIII		.,	••••

**Objet :** Modification de la liste des membres de la **Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat** (CLAH) du Département de la Sarthe pour la période 2023-2028.

# LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment son article R321-10, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la CLAH,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2009-1625 du 24 décembre 2009 relatif à l'Agence nationale de l'habitat, Vu la convention de délégation de compétence entre l'État et le Département de la Sarthe du 17 mars 2023,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé entre l'Anah et le Département de la Sarthe du 17 mars 2023,

Vu l'arrêté signé du Président du Conseil départemental du 18 avril 2023 instaurant la CLAH,

Considérant que la commission est composée de membres désignés par le Président du Conseil départemental,

Considérant la proposition établie par le service Habitat-Logement après consultation des différentes institutions partenaires,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

### ARRETE

Article 1er – La CLAH du Département est composée des membres suivants :

Président : le Président du Conseil départemental ou son représentant

Titulaire : Monsieur Samuel CHEVALLIER, Président de la Commission Emploi, Insertion

et Logement

Suppléante : Madame Anne-Claire MAIRESSE, Chef du Service Habitat-Logement

Membre de droit : le délégué de l'Anah dans la Sarthe ou son représentant Titulaire : Monsieur Johan SOULAS, Direction Départementale des Territoires Suppléant : Monsieur Gilles LAUDIER, Direction Départementale des Territoires

# Représentant des propriétaires :

Titulaire : Monsieur Pierre DARTHEVEL, UNPI (Union Nationale des Propriétaires

Indépendants)

Suppléante : Madame Annick CORBIN, UNPI

# Représentant des locataires :

**Titulaire**: Monsieur Claude COURCIER, CLCV (Consommation, - Logement - Cadre de vie) **Suppléante**: Madame Annick PAPILLON-DIVARET, CNL (Confédération Nationale du Logement)

# Personnes qualifiées dans le domaine du logement :

**Titulaire** : Madame Stéphanie TREMBLAIS, service Habitat Logement Le Mans Métropole **Suppléante** : Madame Laëtitia MANCEAU, service Habitat Logement Le Mans Métropole

# Personnes qualifiées dans le domaine social :

**Titulaires** : Madame Agnès MAILLARD, Représentante du GIP MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées),

Monsieur David ALLAIN, DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

**Suppléantes** : Madame Maïta FAILLEAU, UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

Madame Maïwenn LUCAS, DDETS

Représentant des Associés Collecteurs de l'Union d'Economie Sociale pour le Logement :

**Titulaire**: Carole BRIQUET, Action Logement Services

Suppléante: Lynda LECHAT NAVEAU, Action Logement Services

Article 2 – Les membres de la CLAH sont désignés pour la durée de la convention de délégation (sauf changement sur demande), soit jusqu'au 31 décembre 2028.

<u>Article 3</u> – Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe <u>www.sarthe.fr</u>.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le : 2 6 NOV. 2025 et de sa publication ou notification le : 2 8 NOV. 2025